

Image not found or type unknown



Remboursement de sommes payées avant le divorce

Par **sache**, le **18/04/2008** à **19:46**

Bonsoir, je viens de recevoir par courrier à ma nouvelle adresse, un chèque de remboursement d'un trop perçu pour la redevance TV 2006 de la trésorerie, au nom de monsieur ou madame. Je suis en instance de divorce, mon mari ayant quitté le domicile fin 2006. Que faire de ce chèque, dois-je lui envoyer ou lui faire parvenir par le biais de mon avocat pour des raisons de sécurité, ou dois-je encaisser la moitié et lui reverser l'autre moitié ? À qui appartient cette somme ?
Merci de me répondre. Cordialement